

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un

Le dix décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN– Romuald TAUVERON– Stéphane LOGUIOT - William RUSTERHOLTZ–Jean Michel CLEMENT– Éric CLEMENT - David MARTIN -

Absents excusés : Mégane GAUTHIER – Gwénaël LE GALLO – Nicolas DEAU – John WETZEL

Procuration : Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON, John WETZEL à David MARTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation Compte rendus CM du 22/10/2021
2. Bois (plan de relance/intégration Mr RUSTERHOLTZ dans la commission)
3. Modification règlement et tarifs de la salle Sorbonne
4. Délibération N°2021/17-09-01 « minimum constructible » à abroger
5. Changement de salle Conseil Municipal
6. Décision modificative budget communal
7. Orientation budgétaire 2022
8. Demande de Subvention
9. Remboursement de frais avancés
10. Détérioration balises
11. Assainissement
12. Urbanisme
13. Questions diverses.

I. Approbation Compte rendus CM du 22/10/2021

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2021.

II. Bois (plan de relance/intégration Mr RUSTERHOLTZ dans la commission)

- ❖ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
 - Reboisement sur 1.67 ha de peuplements d'épicéas scolytés,
 - Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,

- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales C199, C200 et C436,
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 06 novembre 2019 en vigueur.
- Le montant total HT du projet s'élève à 10 437 .93 € *
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 8 350.34 €

* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- Approuve le plan de financement suivant :
 - Subvention sollicitée : 8 350.34 €
 - Autofinancement : 2 087.59 € *
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des plantations ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

❖ Le Maire informe que Mr William RUSTERHOLTZ, conseiller municipal demande à intégrer la commission BOIS.

Candidature acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Modification règlement et tarifs de la salle sorbonne

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'actualiser l'article 1 – Bénéficiaires et l'article 3 – Tarifs du règlement intérieur de la salle de convivialité dénommée « La Sorbonne ».

L'article 1 – Bénéficiaires se verrait ajouter d'un point :

« Un particulier majeur ne résidant pas sur le territoire de la commune d'Épeugney. ».

Par conséquent l'article 3 – Tarifs serait complété par un point :

« Les tarifs pour les particuliers majeurs ne résidant pas sur la commune d'Épeugney sont de 150€ pour une journée (jour ouvrable, jour férié ou dimanche) et de 250 € pour un week-end. ».

L'exposé du maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la rédaction des modifications dudit règlement.

IV. Délibération N°2021/17-09-01 « minimum constructible » à abroger

Le service du contrôle de légalité de la préfecture de Besançon nous a informé que la délibération N°2021/17-09-01 du 17 septembre 2021 ayant pour objet le minimum constructible n'est pas du pouvoir du conseil municipal.

L'exposé du maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, abroge la délibération N°2021/17-09-01 « Minimum constructible ».

V. Changement de salle conseil municipal

Mr le Maire informe de la possibilité de changer le lieu de réunion et de délibération du conseil municipal

Comme nous y autorise l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales il est possible à titre définitif de se réunir et délibérer dans un autre lieu que la mairie située sur la commune.

La salle Sorbonne respecte le principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances.
L'exposé du maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, change le lieu de réunion et de délibération du conseil municipal pour la salle Sorbonne.

VI. Décision modificative budget communal

Sonia DESTAING 1^{ère} adjointe propose au conseil municipal une décision modificative n°2 du budget communal pour les motifs suivants :

- Augmenter les crédits de dépenses de la section d'investissement à hauteur de 18 000 € (articles 2128 et 2157) dont 4 000 € pour le financement d'une nouvelle barrière de sécurisation fixée sur le mur de la mairie récemment rénové. et 14 000 € pour le financement d'une nouvelle chaudière à fuel pour le bâtiment communal comprenant l'achat et les frais connexes d'installation. Ces crédits feront l'objet d'un report sur le prochain exercice.
- Ces dépenses sont autofinancées par l'ajustement des crédits votés au titre de la dotation globale de fonctionnement (article 74121 et 74127) sur les crédits réalisés pour un montant de 15 000 € et le transfert de crédits entre articles dans la section d'investissement d'un montant de 3 000 €.
- L'équilibre des sections est préservé par l'inscription de crédits sur les chapitres 021 en recettes d'investissement et 023 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget communal à l'unanimité des membres présents et représentés.

REAJUSTEMENT CREDITS BUDGET COMMUNAL

<i>Désignation</i>	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
FONCTIONNEMENT				
D-023 Virement de la section d'investissement		15 000.00 €		
Total D 023 Virement à la section de fonctionnement		15 000.00 €		
R-74121 de solidarité rurale (DGF)				11 000.00 €
R-74127 Dotation nationale de péréquation (DGF)				4 000.00 €
Total R 74 Dotations et participations				15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 Virement de la section de fonctionnement				15 000.00 €
Total R 021 Virement de la section de fonctionnement				15 000.00 €
D- 2128 Autres agencements et aménagements		4 000.00 €		
D -2157 Matériel et outillage technique	3 000.00 €			
D -2188 Autres immobilisations corporelles		14 000.00 €		
Total D 21 Immobilisations corporelles	3 000.00 €	18 000.00 €		
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL GENERAL		30 000.00 €		30 000.00 €

VII. Orientation budgétaire 2022

- Le maire rappelle aux Vice-présidents des commissions qu'un mail leur a été adressé pour connaître les dépenses à prévoir pour établir le budget 2022. Nous attendons les retours de toutes les commissions.
- Les deux chantiers demandés en 2021 la réfection des bandes de rives de l'école et la nouvelle barrière de la Mairie seront réalisés en 2022.
- Après échange il est, pour l'instant, uniquement ressorti la nécessité de rénover la couverture de la mairie. Celle-ci présente d'importantes infiltrations à de multiples endroits. Suite à un débat, la réfection de la couverture sera budgétisée pour une réalisation 2022.

- Les autres demandes doivent être transmises au Maire et à sa 1^{ère} Adjointe afin d'en débattre au prochain conseil du 28 janvier et ainsi de les inscrire au budget 2022. Tous les conseillers sont invités à faire des propositions.

VIII. Demande de Subvention

Mr le Maire présente au conseil les demandes de subventions des associations suivantes :

- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue Lison pour la formation dans le cadre du « Brevet JSP »,
- Les Chats du Pays d'Ornans pour le recueil et la stérilisation des chats errants,
- Épeugney s'anime pour mener des actions et animations au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote pour une subvention à hauteur de 150€ pour Les Chats du Pays d'Ornans au vu des nombreuses interventions de l'association sur le territoire de la commune.

Pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue Lison et pour Épeugney s'anime, une subvention sera prévue au prochain budget 2022, n'ayant plus de budget disponible sur 2021.

IX. Remboursement de frais avancés

Mr le Maire sollicite du conseil municipal le remboursement du montant d'une facture que l'agent technique, Mme MAILLARD Albane, a payée sur ses deniers personnels. La facture correspond à du mortier « Sika FastFix » acheté pour la commune et d'un montant de 16.50€ auprès de l'entreprise Point P de Beure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal au vu de la facture correspondante, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés le remboursement à Mme MAILLARD Albane de la somme de 16.50€.

Cette somme sera prélevée sur le compte 60632 (Fournitures de petits équipements) du budget communal.

X. Détérioration balise

Mr le Maire propose que, suite aux détériorations des balises rue de l'ancienne gare par l'enfant de Mme PAPILLON et l'enfant de Mr AYMOUNIN et de Mme BERTAUX, un avis de sommes à payer soit émis aux parents des deux enfants d'un montant de 35.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote pour les deux avis de sommes à payer d'un montant de 35.00 € chacun.

XI. Assainissement

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié, le vendredi 5 novembre 2021, dans le journal L'EST RÉPUBLICAIN dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée, pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la commune.

En date du 26 novembre 2021 à 12h00 nous avons reçu quatre propositions :

- OXYA CONSEIL
- REALITES-ENVIRONNEMENT
- GEOPROTECH
- NALDEO

La Vice-Présidente de la commission « Finances, Appel d'offres, Marché Public », Mme DESTAING Sonia, présente l'analyse des offres réalisée en commission en fonction de deux critères pré établis :

- Prix à hauteur de 40%
- Valeur technique à hauteur de 60 %

Mr TAUVERON, vice-président de la commission assainissement, explique la partie technique au conseil municipal sur les différentes phases de travaux qui ont été demandé aux entreprises candidates.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à neuf voix pour et deux abstentions

Approuve le devis de GEOPROTECH à hauteur de 54795€ HT et donne délégation au Maire pour signer les documents relatifs à l'accord.

XII. Urbanisme

DIA 007 SCI INVEST parcelle AA 8 28 rue de l'Eglise
DIA 008 SCI SIRGO parcelle AB15 et AB 157 3 rue des Vergers

DP GAUTHIER Denis Parcelle D112 Rénovation totale et à l'identique de la toiture d'une annexe.

CUo CLEMENT Régis parcelle AA0002 et 0001.
CUo FLORIN Jean François parcelle AB63,64,65
CUa Mme COMPAGNE Parcelle AA8

XIII. Questions diverses.

- ❖ Le Maire rappelle la distribution des colis de fin d'année aux aînés du village aura lieu le 11 décembre 2021. Rendez-vous à la sorbonne à 09 h 30.
- ❖ Lors du prochain Conseil Municipal aura lieu l'élection d'un nouveau suppléant au SIVU suite à la démission de Philippe DIZI.
- ❖ Le Conseil Municipal est informé du nombre d'enfants prévu pour la rentrée 2022 et de la nécessité à envisager la fermeture d'une classe. Le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir demandé, par courriel, une réunion au SIVU.
- ❖ Le Maire informe que Mr AYMONIN Stéphane, de sa propre initiative, à décider de se retirer des deux commissions communales où il était inscrit.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 janvier 2021 à 20 h 30.

Séance levée à 22H45.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN